

Québec, le 29 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 28 mai 2013 était présenté à l'Assemblée nationale un extrait d'une pétition signée par 2 224 personnes pour demander au gouvernement du Québec de développer l'offre de formation offerte aux élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cette pétition demande notamment de développer des classes de formation pratique adaptée, de développer l'expertise terrain sous forme de projets-pilotes, d'offrir le choix entre différents programmes d'études, d'uniformiser les programmes à l'ensemble du territoire de la province et d'assurer le même nombre d'heures de scolarisation aux élèves TSA qu'aux autres élèves du Québec.

La Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 234-235) et la Politique de l'adaptation scolaire (1999) affirment que la détermination des services à offrir à l'élève doit être centrée sur la réponse à ses besoins et les décisions en ce sens doivent être prises dans son plus grand intérêt. En effet, la loi stipule que la commission scolaire doit adapter les services éducatifs à chaque élève handicapé ou en difficulté d'après l'évaluation de ses besoins et capacités.

Actuellement, le choix d'un programme de formation repose sur l'analyse des besoins et des capacités de l'élève et il est convenu dans le cadre du plan d'intervention de celui-ci. Les élèves présentant un TSA qui fréquentent le secondaire ont plusieurs options. Ils peuvent se voir offrir un enseignement du contenu de formation des programmes suivants ou de leur version anglaise lorsqu'elle est disponible :

- Programme de formation de l'école québécoise du 1^{er} ou du 2^e cycle du secondaire;
- Programmes d'études adaptés avec compétences transférables essentielles au 1^{er} cycle du secondaire;

...2

- Démarche éducative favorisant l'intégration sociale au 2^e cycle du secondaire;
- Programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde;
- Parcours de formation axé sur l'emploi.

Ces programmes ont tous été approuvés et sont disponibles sur le site Web du Ministère.

Le Ministère se préoccupe du développement de l'expertise. En collaboration avec ses partenaires, il soutient la recherche et le développement concernant l'intervention auprès des personnes ayant un TSA par son programme de soutien à la recherche et au développement en adaptation scolaire qui encourage l'innovation et l'amélioration des interventions menées auprès des élèves handicapés ou en difficulté. De plus, le Ministère soutient financièrement des projets de recherche portant sur la déficience intellectuelle et sur les troubles envahissants du développement dans le cadre du Programme actions concertées du Fonds de recherche sur la société et la culture pour le développement de la recherche. Il soutient également le Réseau national d'expertise en trouble envahissant du développement.

Le Ministère se soucie de l'intégration des élèves au marché du travail et dans la société. Le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la planification de la transition de l'école vers la vie active des élèves handicapés par l'intermédiaire de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

À propos de la fréquentation scolaire, il faut rappeler que, selon le régime pédagogique en vigueur, tous les élèves ont droit au même nombre d'heures de formation annuellement, et ce, sans égard au type de classe ou d'école fréquentés et à leur appartenance ou non à une catégorie (art. 16 à 19). Par exemple, le calendrier scolaire doit comprendre au moins 180 jours de services éducatifs.

Le Ministère partage la préoccupation des citoyens au regard de la réussite des élèves handicapés ou en difficulté, notamment ceux présentant un TSA ou une déficience intellectuelle. En 2011-2012, une somme de 2,09 G\$ a été allouée afin de permettre aux commissions scolaires de mettre en place les services éducatifs requis pour répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qu'elles accueillent. De plus, dès l'année scolaire 2013-2014, le gouvernement bonifie son appui aux élèves en difficulté par un ajout de ressources professionnelles et de soutien. Ainsi, au cours des quatre prochaines années, 600 ressources professionnelles et de soutien feront leur entrée dans le réseau scolaire. Ces ressources apporteront un soutien aux enseignants permettant de suivre de plus près le cheminement de ces élèves.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARIE MALAVOY